#### Séance ordinaire du 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vingt-et-un février,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents**: BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET

Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée: PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents: BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

M. Guillaume VÉLON a été nommé secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24/01/2023.

#### FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1. Demande mise à disposition de la salle de réunion par la FDSEA pour les réunions du Conseil Cantonal du Syndicat Agricole.
- 2. Budget 2023 : Débat d'Orientations Budgétaires.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

3. Modification du tableau des emplois pour embauche secrétaire de mairie à temps non complet.

#### SPORTS - LOISIRS - CULTURE - JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

- 4. Bibliothèque municipale : convention avec le département et modification du règlement intérieur.
- 5. Banquet des classes : organisation de l'apéritif.
- 6. Commémoration du 19 mars 1962.
- 7. SIVOS : lancement d'une étude sur la restauration collective et scolaire par la Conférence Territoriale Bresse.
- 8. Programme stade municipal 2023/2024.

#### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

9. Fleurissement 2023 : construction du projet de fleurissement 2023.

# PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média 10. Point d'étape.

#### **VOIRIE**

11. Bilan de la tournée d'inspection des voies communales

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 24/01/2023 est lu et adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_

Objet de la délibération

# 1- Demande de mise à disposition de la salle de réunion par la FDSEA pour les réunions du Conseil Cantonal du Syndicat Agricole.

M. le Maire présente à l'assemblée la demande du Conseil Cantonal du Syndicat Agricole de Saint-Trivier-de-Courtes pour la mise à disposition d'une salle à l'occasion de 7 réunions au cours de l'année 2023.

Cette demande devenant récurrente de la part de la FDSEA pour le compte du conseil cantonal, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de la salle de réunion.

M. le Maire précise que le syndicat organise régulièrement des réunions et qu'une mise à disposition de la salle a déjà été consentie depuis plusieurs années. Le conseil cantonal du syndicat agricole est composé d'un représentant de chaque commune de l'ancien canton de Saint-Trivier-de-Courtes. Le Président, M. David PIROUX, a été contacté pour savoir si d'autres communes ont été sollicitées pour la mise à disposition d'une salle et suggérer une rotation sur les différentes communes concernées. M. le Maire ajoute que le Président lui a confirmé qu'il n'y avait désormais plus qu'une réunion tous les 2 mois, soit 5 par an.

La première réunion étant programmée le jeudi 9 mars 2023, une réponse à la demande doit être apportée rapidement.

M. le Maire préconise de ne mettre à disposition la salle que pour les premières réunions de l'année 2023 et de demander au conseil cantonal du Syndicat Agricole de voir avec une autre commune pour les réunions suivantes.

#### Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de la mise à disposition du Conseil Cantonal du Syndicat Agricole de Saint-Trivier-de-Courtes et à titre gracieux de la salle de réunion pour la 1<sup>ère</sup> réunion de l'année 2023, soit le jeudi 9 mars 2023;

DEMANDER au Conseil Cantonal du Syndicat Agricole de Saint-Trivier-de-Courtes de procéder à une rotation sur les différentes communes de l'ancien canton ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de la mise à disposition du Conseil Cantonal du Syndicat Agricole de Saint-Trivier-de-Courtes et à titre gracieux de la salle de réunion pour la 1<sup>ère</sup> réunion de l'année 2023, soit le jeudi 9 mars 2023;

**DEMANDE** au Conseil Cantonal du Syndicat Agricole de Saint-Trivier-de-Courtes de procéder à une rotation sur les différentes communes de l'ancien canton ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

#### 2- Budget 2023 : Débat d'Orientations Budgétaires.

M. le Maire remercie la commission finances pour son travail.

M. le Maire explique que le compte administratif 2022 et les orientations budgétaires 2023 seront validés par Mme ERRIGO (Conseillères aux décideurs locaux) lors de la réunion du 10 mars 2023. La commission finances reprendra ses remarques à la réunion du 14 mars 2023.

Il ajoute que le budget doit être voté avant le 15 avril 2023.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente le compte administratif au 21/02/2023 :

Section de fonctionnement – dépenses :

CHAPITRES	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% RÉALISATION
011 - Charges à caractère général	146 947,22	208 300,00	182 254,72	87,50%
012 - Charges de personnel	111 772,23	130 600,00	126 238,44	96,66%
065 - Autres charges courantes	168 238,90	166 110,00	163 455,40	98,40%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	426 958,35	505 010,00	471 948,56	93,45%
066 - Charges financières	4 653,26	3 800,00	3 795,54	99,88%
067 - Charges exceptionnelles	367,30			0,00%
022 - Dépenses imprévues		755,38		0,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	431 978,91	509 565,38	475 744,10	93,36%
014 - Atténuation de produits	6 545,88	7 000,00	5 655,88	80,80%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	90 384,34	35 085,91	35 085,40	100,00%
Virement à la section d'investissement		94 000,00		
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	528 909,13	645 651,29	516 485,38	79,99%

#### Section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% RÉALISATION
013 - Atténuation de charges	749,67	500,00	300,00	60,00%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%
70 - Produits des services	8 326,76	15 600,00	21 334,46	136,76%
73 -Impôts et taxes	296 226,00	290 000,00	328 958,00	113,43%
74 - Dotation et participations	153 444,22	139 000,00	143 734,68	103,41%
75 - Autres produits courants	46 378,19	48 190,00	60 644,67	125,84%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	505 124,84	493 290,00	554 971,81	112,50%
76 - Produits financiers				0,00%
77 - Produits exceptionnels	67 364,28	4 700,00	1 825,00	38,83%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	572 489,12	497 990,00	556 796,81	111,81%
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT		5 171,91	5 171,91	100,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		142 489,38		0,00%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	572 489,12	645 651,29	561 968,72	87,04%

### Section d'investissement dépenses :

bection a investissement depenses.				
CHAPITRES	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	RAR
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	68 853,08	106 411,91	105 342,80	
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
163 - Accessibilité salle des fêtes	4 246,20	1 500,00		
179 - Matériel incendie	1 314,08			
204 - Programme cœur de village - Sécurisatio	1 620,00			
204 - Programme cœur de village - Travaux	13 909,75	3 921,12	2 721,12	1 200,00
207 - Stade municipal - Éclairage et travaux		15 000,00		
215 - Matériel espaces verts	555,00	5 000,00	4 426,80	
217 - Cœur de village - Résidence seniors Logid	lia - Abords	2 350,00		
220 - Numérisation du cimetière		2 352,00	2 352,00	
221 - Remise aux normes électriques école et d	2 147,89			
222 - Cœur de village - Espace culturel maison	COLIN	45 000,00	8 716,30	36 283,70
224 - Remise en état boulangerie	4 739,34	31 522,46	31 220,93	
225 - Archivage	160,00	13 500,00	3 020,42	10 479,58
226 - Achat matériel vidéo projection	639,00			
227 - Isolation des combles	2 524,95			
228 - Achat parc BÉVY		10 000,00		
229 - Crépi mur Est de la cure		21 650,00		21 650,00
230 - Informatisation de la bibliothèque	947,00	253,00		
231 - Columbarium		7 122,00	7 122,00	
232 - Rematérialisation de l'église		10 000,00		
233 - Aménagement abri bus		1 000,00	926,40	
234 - Revégétalisation cimetière		1 500,00		
235 - Lotissement des Quinys		1 500,00		
236 - VTU pompiers		9 000,00	8 500,00	
TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	32 803,21	182 170,58	69 005,97	69 613,28
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	101 656,29	288 582,49	174 348,77	69 613,28

### Section d'investissement recettes :

CHAPITRES	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	RAR	% réalisation hors RAR	% réalisation avec RAR
Excédent d'investissement reporté						
10 - Dotation, fonds divers et réserves	59 924,68	7 967,94	8 148,92		102,27%	102,27%
13 - Subventions d'équipement	15 350,24	85 298,55	3 813,10	83 107,00	4,47%	101,90%
16 - Emprunts et dettes (dont cautions logements)	2 045,00	900,00			0,00%	0,00%
024 - Produits de cession	60 000,00	36 171,91	37 705,31		104,24%	104,24%
TOTAL RECETTES RÉELLES	137 319,92	130 338,40	49 667,33	83 107,00	38,11%	101,87%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 000,00				
023 - Immobilisation en cours						
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE (amortissements)	30 384,34	28 214,00	28 213,49		100,00%	100,00%
042 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES						
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	43 785,64	36 030,09			0,00%	0,00%
TOTAL RECETTESD'ORDRE	74 169,98	158 244,09	28 213,49	0,00	17,83%	17,83%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	211 489,90	288 582,49	77 880,82	83 107,00	26,99%	55,79%

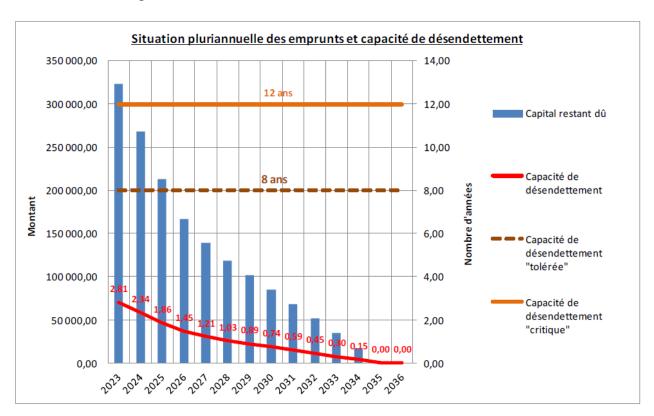
#### Résultat de clôture :

	Dépenses	Recettes	Résultat	Excédent antérieur	Résultat final	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat final après RAR
Fonctionnement	516 485,38	561 968,72	45 483,34	142 489,38	187 972,72			187 972,72
Investissement	174 348,77	77 880,82	-96 467,95	36 030,09	-60 437,86	-69 613,28	83 107,00	-46 944,14
Total	690 834,15	639 849,54	-50 984,61	178 519,47	127 534,86	-69 613,28	83 107,00	141 028,58

#### M. le Maire présente l'état de la dette :

		Date de Organisme				Année 2022					
Code	Objet de l'emprunt	l'emprunt	prêteur	Durée		Montant Taux		Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre	
E3	Aménagement du boui	25/08/2010	Caisse Épargne	15 ans	25/06/2025	200 000,00	3,46%	15 304,17	1 739,49	40 664,40	1 959,50
E4	Achat terrain Boujon	20/07/2015	CA Centre-Est	10 ans	20/07/2025	45 000,00	1,19%	4 591,90	187,88	12 912,60	231,65
E6	Réhabiliation cure	07/11/2017	CA Centre-Est	10 ans	07/11/2027	35 550,00	0,96%	3 536,66	195,98	18 200,99	462,17
E8	Salle des fêtes	26/06/2006	Banque Populair 20 a	20 ans 26/06/2026	230 000.00	1.30%	13 823,04	759.68	49 789,47	1 222,19	
	Renégocié le	01/06/2017	balique Populali	20 al 15	26/06/2026	230 000,00	1,30%	13 823,04	739,08	43 763,47	1 222,19
E9	Achat tracteur	29/08/2018	CA Centre-Est	5 ans	11/09/2022	78 840,00	0,02%	15 774,32	3,15	0,00	0,00
E10	Cœur de village	10/12/2019	CA Centre-Est	15 ans	31/12/2034	250 000,00	0,43%	16 309,52	909,36	201 280,98	5 345,84
	TOTAL GENERAL					839 390,00		69 339,61	3 795,54	322 848,44	9 221,35

M. le Maire présente la capacité de désendettement de la commune et explique que le prêt souscrit pour l'achat du tracteur est arrivé à échéance en septembre 2022. Une réflexion est à mener concernant l'avantage ou non de sous-traiter l'entretien des chemins.



Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente la proposition de budget 2023 de la commission :

Dépenses prévisionnelles – section de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% RÉALISATION	OB 2023	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP
011 - Charges à caractère général	146 947,22	208 300,00	182 254,72	87,50%	204 100,00	38,89%	-2,02%
012 - Charges de personnel	111 772,23	130 600,00	126 238,44	96,66%	142 130,00	27,16%	8,83%
065 - Autres charges courantes	168 238,90	166 110,00	163 455,40	98,40%	168 010,00	-0,14%	1,14%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	426 958,35	505 010,00	471 948,56	93,45%	514 240,00	20,44%	1,83%
066 - Charges financières	4 653,26	3 800,00	3 795,54	99,88%	2 920,00	-37,25%	-23,16%
067 - Charges exceptionnelles	367,30			0,00%		-100,00%	0,00%
022 - Dépenses imprévues		755,38		0,00%	658,58	0,00%	-12,81%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	431 978,91	509 565,38	475 744,10	93,36%	517 818,58	19,87%	1,62%
014 - Atténuation de produits	6 545,88	7 000,00	5 655,88	80,80%	4 000,00	-38,89%	-42,86%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	90 384,34	35 085,91	35 085,40	100,00%	19 000,00	-78,98%	-45,85%
Virement à la section d'investissement		94 000,00			120 000,00	0,00%	27,66%
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	528 909,13	645 651,29	516 485,38	79,99%	660 818,58	24,94%	2,35%

- M. le Maire ajoute que le budget 2023 est impacté par les hausses de charges à caractère général :
- énergie, combustibles, carburants,
- entretien des bâtiments publics (préau des écoles, portail du cimetière, charpente de l'église à consolider),
- voirie (report du budget de curage des mares et diminution du programme annuel voirie).
- M. le Maire souligne également l'augmentation des charges de personnel du fait de l'emploi d'une secrétaire de mairie à temps non complet et du maintien de l'emploi saisonnier (ramené toutefois à 10 heures hebdomadaires).
- M. le Maire informe l'assemblée du versement au SIVOS Lescheroux-Saint-Jean-sur-Reyssouze-Saint-Julien-sur-Reyssouze d'une compensation de l'Etat d'environ 31 000 € compenser l'absence de recettes de cantine et de centre de loisirs pendant les périodes de confinement COVID-19.

Il ajoute que le montant de la subvention au CCAS a été diminué de 500 €.

Le budget de l'année 2023 prévoit à ce jour de dégager 120 000 € pour le virement à la section d'investissement.

M. le Maire précise que cette proposition de budget ne fait pas apparaître le coût de la prestation d'élimination des archives et la subvention pour l'archivage. La reliure des registes d'état civil et de délibérations ainsi que la participation pour l'intervention de la conseillère numérique France Services sont comptabilisées.

Recettes prévisionnelles – section de fonctionnement

Accettes previsionnenes section de fonctionnement											
CHAPITRES	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	% RÉALISATION	OB 2023	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP				
013 - Atténuation de charges	749,67	500,00	300,00	60,00%		-100,00%	-100,00%				
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%		0,00%	0,00%				
70 - Produits des services	8 326,76	15 600,00	21 334,46	136,76%	18 500,00	122,18%	18,59%				
73 -Impôts et taxes	296 226,00	290 000,00	328 958,00	113,43%	310 000,00	4,65%	6,90%				
74 - Dotation et participations	153 444,22	139 000,00	143 734,68	103,41%	141 100,00	-8,04%	1,51%				
75 - Autres produits courants	46 378,19	48 190,00	60 644,67	125,84%	50 190,00	8,22%	4,15%				
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	505 124,84	493 290,00	554 971,81	112,50%	519 790,00	2,90%	5,37%				
76 - Produits financiers				0,00%		0,00%	0,00%				
77 - Produits exceptionnels	67 364,28	4 700,00	1 825,00	38,83%		-100,00%	-100,00%				
78 - Reprise sur amortissements				0,00%		0,00%	0,00%				
TOTAL RECETTES RÉELLES	572 489,12	497 990,00	556 796,81	111,81%	519 790,00	-9,21%	4,38%				
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT		5 171,91	5 171,91	100,00%		0,00%	-100,00%				
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		142 489,38		0,00%	141 028,58	0,00%	-1,03%				
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	572 489,12	645 651,29	561 968,72	87,04%	660 818,58	15,43%	2,35%				

M. le Maire précise que la proposition est prudente en ce qui concerne les produits sachant que les bases fiscales vont augmenter et que la notification de DGF et DSR (dotation solidarité rurale) n'a pas encore été reçue. Il ajoute que les dotations sont gelées depuis trois ans et ont même connu une baisse d'environ 40 000 € depuis sept ou huit ans.

M. le Maire présente la capacité d'investissement de la commune pour l'année 2023.

Libellé des opérations	Prop. 2023
DÉPENSES	
Déficit d'investissement antérieur	60 437,86
Dépenses déjà engagées (RAR + devis signés)	
204 - Cœur de village / Sécurisation du bourg	1 200,00
222 - Espace culturel Maison COLIN	64 960,80
225 - Archivage	15 000,00
229 - Crépi du mur de la cure	21 650,00
Intérêts d'emprunts part capital	54 440,00
TOTAL DÉPENSES	217 688,66
RECETTES	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	46 944,14
Amortissements	19 000,00
Subventions notifiées	
204 - Cœur de village / Sécurisation du bourg	69 817,00
224 - Remise en état boulangerie	13 290,00
FCTVA	4 000,00
Taxes d'aménagement	2 840,00
Virement de la section de fonctionnement	120 000,00
TOTAL RECETTES	275 891,14
Capacité d'investissements hors emprunts, hors maison COLIN et hors stade	58 202,48

Les dépenses engagées et les intérêts d'emprunts représentent un montant de 217 688,66 € contre une prévision de recettes de 275 891,14 €, soit un montant prévisionel de 58 202,48 pour la réalisation d'autres projets et travaux.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente la proposition de dépenses d'investissement :

### Dépenses d'investissement :

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisé 2022	RAR	Proposition 2023	Budget 2023
OPFI	Déficit investissement reporté	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE			60 437,86€	60 437,86 €
OPFI	Excédents fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement cap				0,00€	
OPFI	Emprunts en euros	1641	EMPRUNTS EN FRANCS	69 340,00 €	69 337,49 €		54 440,00€	54 440,00€
OPFI	Écritures			36 171,91 €	36 005,31 €			0,00€
OPFI	Dépôts et cautions reçus	165	DEPOT ET CAUTION. RECUS	900,00€			900,00€	900,00€
			TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES	106 411,91 €	105 342,80 €	0,00€	115 777,86€	115 777,86€
215	Matériel espaces verts	21578	Matériel et outillage de voirie	5 000,00 €	4 426,80 €			0,00€
220	Numérisation du cimetière	2031	Frais d'études	2 352,00 €	2 352,00 €			0,00€
224	Remise en état de la boulangerie	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCE	31 522,46 €	31 220,93 €			0,00€
230	Informatisation de la bibliothèque	2183	Matériel de bureau et matériel in	253,00€				0,00€
231	Columbarium	21316	Équipement du cimetière	7 122,00 €	7 122,00 €			0,00€
233	Aménagement abri bus	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCE	1 000,00 €	926,40€			0,00€
241	VTU pompiers	21561	Matériel roulant	9 000,00 €	8 500,00 €			0,00€
			TOTAL OPÉRATIONS TERMINÉES	56 249,46 €	54 548,13 €	0,00€	0,00€	0,00€
204	Programme Cœur de village - Constructions	2313	CONSTRUCTION	3 921,12 €	2 721,12 €	1 200,00 €		1 200,00 €
222	Maison COLIN / Espace culturel multimédia	2031	Frais d'études	45 000,00 €	8 716,30 €	36 283,70 €	754 377,10 €	790 660,80 €
225	Archivage	2183	Matériel de bureau et matériel in	13 500,00 €	3 020,42 €	10 479,58€	4 520,42 €	15 000,00€
229	Crépi mur Est de la Cure	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCE	21 650,00 €		21 650,00€		21 650,00€
			TOTAL OPÉRATIONS ENGAGÉES	84 071,12 €	14 457,84 €	69 613,28€	758 897,52€	828 510,80€
			SOUS-TOTAL	246 732,49 €	174 348,77 €	69 613,28 €	874 675.38 €	944 288.66 €

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisé 2022	RAR	Proposition 2023 <sup>(*)</sup>	Budget 2023
163	Accessibilité	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCI	1 500,00 €				0,00€
207	Éclairage stade	2128	ECLAIRAGE DU STADE	15 000,00€			100 000,00€	100 000,00€
217	Résidence seniors	21538	<b>RESIDENCE SENIORS</b> (nouvelle ac	2 350,00 €			5 000,00€	5 000,00€
228	Achat parc BEVY	2111	Terains nus	10 000,00€			10 000,00€	10 000,00€
232	Rematérialisation de l'église	2136	Restauration des collections et œ	10 000,00€			25 000,00 €	25 000,00€
234	Végétalisation du cimetière	2116	Immo corporelle cimetière	1500,00€			2 000,00€	2 000,00€
235	Lotissement des Quinys	2031	Frais d'études	1500,00€			2 500,00 €	2 500,00€
	TOTAL OPÉRATIONS DÉJÀ RECENSÉES EN 2022				0,00€	0,00€	144 500,00€	144 500,00€
236	Réfection toiture mairie et école							0,00€
237	Ravalement des façades du stade							0,00€
238	Changement de vitres de la salle des fêtes							0,00€
239	Mise aux normes parafoudre église							0,00€
240	Clôture cimetière							0,00€
242	Réhabilitation de la Mairie						10 000,00€	10 000,00€
243	Entretien des bois communaux						4 000,00 €	4 000,00 €
			TOTAL NOUVELLES OPÉRATIONS	0,00€	0,00€	0,00€	14 000,00€	14 000,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS	182 170,58 €	69 005,97 €	69 613,28 €	917 397,52€	987 010,80 €
		TOTA	L DÉPENSES INVESTISSEMENTS	288 582,49 €	174 348,77 €	69 613,28 €	1 033 175.38 €	1 102 788.66 €

- M. le Maire ajoute que des réflexions sont à mener concernant différentes opérations d'investissement :
- réflexion sur l'aménagement des abords de la résidence seniors « Le Verger »,
- maintien de l'achat du parc Bevy,
- restauration de la collection de l'église qui pourrait bénéficier d'une subvention de la fondation du patrimoine,
- maintien de la végétalisation du cimetière suite aux retours sur l'utilisation d'herbe à pousse lente.
- définition du scénario de gestion du lotissement des Quinys.

Une élue demande si la consctuction de nouveaux pavillons est une obligation. M. le Maire répond que ce projet de lotissement est une nouvelle source de revenus pour la commune, qu'il a été évoqué en réunion et qu'il a été décidé, par vote, de le lancer.

M. le Maire explique que l'opération 207 « Éclairage du stade » mérite d'être réfléchie pour être étendue à l'ensemble des travaux à réaliser sur l'équipement. Son libellé devra être changé et il est prévu de consacrer l'année 2023 à la recherche de financements afin de déterminer ensuite sa réalisation en tout ou partie. Le point sera développé plus tard dans l'ordre du jour.

#### M. le Maire propose d'ajouter deux opérations :

- la réhabilitation de la mairie,
- l'entretien des bois communaux avec la possibilité d'un accompagnement de la part de l'ONF et du versement de subventions.
- M. le Maire évoque aussi d'autres opérations possibles :
- la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics,
- le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des lampes LED.

Une élue demande s'il y a toujours autant de possibilités de subventions.

M. le Maire répond que les subventions ont toujours existées mais que la période de crise actuelle fait que l'État lance de nombreux nouveaux dispositifs d'appel à projets pour relancer l'activité économique. Si bien qu'on arrive aujourd'hui à une situation où ce sont les obtentions de subventions qui conditionnent la réalisation ou pas de certains projets.

Il explique qu'un fond vert de 8 000 000 € a été débloqué pour le département de l'Ain.

Il ajoute que l'opération 239 « Mise aux normes du parafoudre de l'église », a été chiffrée en 2021 mais qu'il est envisagé de ne pas donner suite, le parafoudre étant encore fonctionnel.

Les opérations 236 « Réfection de la toiture mairie-école », 238 « changement vitres de la salle des fêtes » et 240 « Clôture du cimetière » n'ont pas encore été chiffrées et leur programmation est à statuer.

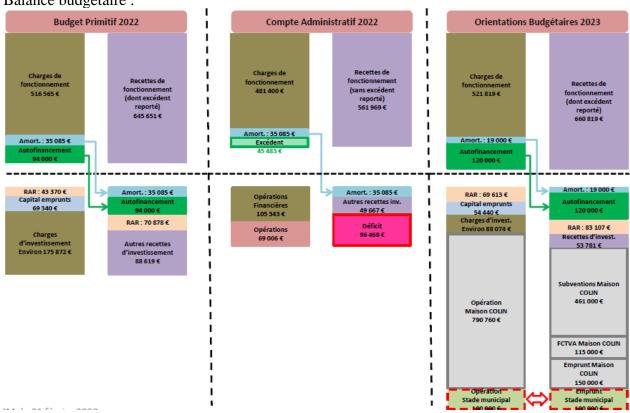
Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente la proposition de recettes d'investissement :

#### Recettes d'investissement :

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2022	Réalisé 2022	RAR	Proposition 2022	Budget 2022
163	ACCESSIBILITÉ	1321	Subvention DETR	1 061,55 €	1 061,55 €			0,00€
203	Abri parents des écoles	1321	Subvention DETR					0,00€
204	PROGRAMME COEUR DE VILLAGE	1271	Subvention DETR (sur terrain multisports)					0,00€
204	PROGRAMME COEUR DE VILLAGE	1321	Subvention DSIL (sur sécurisation)	39 480,00 €		39 480,00 €		39 480,00 €
204	PROGRAMME COEUR DE VILLAGE	1322	Contrat ambition région	30 337,00 €		30 337,00 €		30 337,00€
206	Éclairage public	1322	Trop perçu		388,55€			0,00€
220	Numérisation du cimetière	1322	Subvention SIEA		1 176,00 €			0,00€
222	Maison COLIN	1322	Toutes subventions				461 000,00€	461 000,00€
224	Remise en état boulangerie	1321	Subvention Région / Bonus relance	13 290,00 €		13 290,00 €		13 290,00€
231	Columbarium	1321	Subvention DETR	1 130,00 €	1 187,00 €			0,00€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		36 030,09 €			0,00€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	94 000,00 €			120 000,00€	120 000,00€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA	5 000,00 €	4869,81€		4 000,00 €	4 000,00€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA Maison COLIN				115 000,00€	115 000,00€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	10226	Taxe d'aménagement	2 967,94 €	3 279,11 €		2 837,52€	2 837,52 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	36 030,09 €			46 944,14 €	46 944,14€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	165	DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS	900,00€			900,00€	900,00€
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	28041582	AMORTISSEMENTS	28 214,00 €	28 213,49 €		19 000,00€	19 000,00€
OPFI	Produits de cession	024	Vente Renault Master		6871,91€			0,00€
OPFI	Produits de cession	024	Écritures / intégration études	36 171,91 €	30 833,40 €			0,00€
OPFI	Emprunts (maison COLIN)		Emprunts				150 000,00€	150 000,00€
OPFI	Emprunts (stade)		Emprunts OTAL RECETTES INVESTISSEMENTS		113 910,91 €	83 107,00 €	100 000,00 €	100 000,00€
	288 582,49 €	1 019 681,66 €	1 102 788,66 €					

M. le Maire précise qu'un emprunt relais sera à prévoir pour l'opération « Espace culturel maison COLIN » pour couvrir la période d'attente du versement des subventions et du FCTVA.

#### Balance budgétaire :



#### M. le Maire présente la masse salariale et les indemnités perçues par les élus.

CHAPITRES	CA 2021	BP 2022	CA 2022	OB 2023
6332 - Cotisation FNAL	66,42	100,00	73,99	100,00
6336 - Cotisation CNG et CG de la FPT	1 262,28	1 600,00	1 479,49	1 750,00
64111 - Rémunération principale titulaire	69 021,51	75 000,00	75 625,15	85 500,00
64131 - Rémunérations contractuels	5 127,34	12 100,00	8 684,13	5 700,00
6415 - Prime inflation		300,00	300,00	0,00
6451 - Cotisations URSSAF	11 037,76	13 900,00	12 751,04	14 000,00
6453 - Cotisations caisses retraite (part patronale)	19 629,23	21 700,00	21 145,38	25 000,00
6454 - Cotisations Pôle Emploi (part patronale)	207,63	500,00	351,72	400,00
6455 - Cotisation pour assurance Capital décès	4 252,06	4 070,00	4 420,54	4 800,00
6456 - Supplément familial			451,00	3 300,00
6474 - Versement aux œuvres sociales CNAS	848,00	850,00	636,00	1 100,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	320,00	480,00	320,00	480,00
TOTAL MASSE SALARIALE	111 772,23	130 600,00	126 238,44	142 130,00
Évolutions OB 2023 /	27,16%	8,83%	<b>12,</b> 59%	

Année 2022	Nom -	Prénom	Collectivité Fonction		Fonction	Période	Indemnités brutes					
	SALLET Ja	cques	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouz		Maire	2	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	19 138,26 €		
			Grand Bourg Aggl	lomération		Délég	gué	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	949,80€			
						TOTAL	20 088,06 €					
	CAVILLON	l Hervé	Commune de Sai	nt-Jean-sur-Re	yssouze	1 <sup>er</sup> Ad	ljoint au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	5 081,40 €			
	VÉLON G	uillaume	Commune de Sai	nt-Jean-sur-Re	yssouze	2 <sup>e</sup> Adj	joint au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	5 081,40 €			
	COURTOI	S Sandrine	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze		3 <sup>e</sup> Adj	jointe au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	5 081,40 €				
	SYLÉNÉ FI	orine	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze		Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze		Commune de Saint-Jean-		4 <sup>e</sup> Adj	jointe au maire	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	5 081,40 €
			SIVOS Lescheroux–Saint-Jean-sur- Reyssouze–Saint-Julien-sur-Reyssouze 2 <sup>e</sup> Vice-présiden			e-présidente	du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022	1 665,72€				
Historique po	ur la d	commu	ıne					TOTAL	6 747,12 €			
Chapitres		CA 2021	BP 2022	CA 2022	OB 2	023		TOTAL Commune	39 463,86 €			
6531 - Indemnités		38 785,6	39 500,00	39 464,24	40 50	0,00		TOTAL Autres	2 615,52 €			
6533 - Cotisations re	etraite	1 629,3	1 800,00	1 657,22	1 80	0,00		GBA	949,80€			
		1		,	40.00	0.05		SIVOS	1 665,72 €			
TOTAL INDE	MNITES	40 414,9	91 41 300,00	41 121,46	42 30	0,00		TOTAL	42 079,38€			

#### M. le Maire termine en précisant que :

- des opérations d'investissement doivent être créées pour la rétrocession à l'euro symbolique du terrain et de la voirie des deux lotissements, « Pré-Roy » et « Le Verger »,
- une opération pour l'achat d'un petit taille-haie (sollicité par les agents techniques), pour un montant de 560 € est également à prévoir,
- l'association Ain'Pact 3 Moulins sollicite cette année la prise en charge du vin d'honneur et des copies pour l'organisation de la Ronde des 3 Moulins (chaque commune parcourue par la route touristique des 3 moulins participe à tour de rôle),
- l'association ABDCE sollicite soit le versement d'une subvention, soit une mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes une fois dans l'année.

Du fait de la bascule cette année sur la comptabilité M57 et donc de la modification induite de certaines imputations, un envoi de la proposition de budget à Mme la conseillère aux décideurs locaux sera fait fin février.

#### Objet de la délibération

# 3- Modification du tableau des emplois pour l'embauche d'une secrétaire de mairie à temps non complet.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de

l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la charge d'activité du poste de secrétaire de mairie ainsi que de la demande de travail à temps partiel faite par la secrétaire titulaire du poste, il y a lieu de créer un emploi de secrétaire de mairie permanent à temps non complet à raison de 15 heures de travail hebdomadaires :

CONSIDÉRANT que l'agent recruté a le statut d'agent titulaire dans une autre collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 28 juin 2022 ;

#### Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de supprimer un emploi non permanent à temps non complet de secrétaire de mairie pour accroissement d'activité à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022;

DÉCIDER de créer un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie pour accroissement d'activité à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022;

FIXER le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de supprimer un emploi non permanent à temps non complet de secrétaire de mairie pour accroissement d'activité à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022;

**DÉCIDE** de créer un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie pour accroissement d'activité à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022;

**FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Objet de la délibération

# 4- Bibliothèque municipale : convention avec le département et modification du règlement intérieur.

M. le Maire explique que la bibliothèque municipale fonctionne en relation avec la bibliothèque départementale de l'Ain, une convention de partenariat pour l'accompagnement dans la politique de la lecture publique a été signée en 2018 pour 5 ans. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2022, il convient donc de la renouveler. Pour pouvoir en bénéficier, la collectivité s'engage à mettre à disposition un local accessible aux personnes handicapées, à allouer un budget sous forme de subventions, à mettre à disposition un ordinateur, à désigner une personne responsable (2 personnes formées), à faciliter les déplacements, à participer au renouvellement du fonds d'ouvrage, à inclure dans le dossier d'assurance les bénévoles, le règlement intérieur, la gratuité d'accès et à renseigner l'enquête annuelle. Le conseil départemental de l'Ain s'engage à soutenir la collectivité dans ses démarches par le biais de rencontres avec ses équipes.

VU la délibération D01364-2018-026 du 19 avril 2018 autorisant la commune à signer la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain.

VU la délibération D01364-2021-060 du 26 octobre 2021 portant approbation du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Reyssouze.

VU la convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain en date du 16 juillet 2018 conclue pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2022.

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale est classée en catégorie 3 ce qui impose une ouverture de 4 heures hebdomadaire.

CONSIDÉRANT les modifications qui doivent être apportées au règlement intérieur concernant :

- l'ajout d'une journée d'ouverture le mardi de 16 h 30 à 17 h 30 ;

#### Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE des modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque municipale ;
- ADOPTER le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- AUTORISER la signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain annexée à la présente délibération.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque municipale ;
- ADOPTE le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la signature de la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Ain annexée à la présente délibération.

#### 5- Banquet des classes : organisation de l'apéritif.

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques a passé commande de boissons et gâteaux secs pour le vin d'honneur offert à l'occasion du banquet des classes du 4 mars 2023. Elle informe l'assemblée de la fermeture de l'épicerie de St Jean du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2023, la commande devra par conséquent être récupérée le 28 février 2023 avant la fermeture.

Elle ajoute que le service du vin d'honneur aura lieu à partir de 12 h 30, demande qui est disponible et propose de se donner rendez-vous à la salle un peu avant pour les préparatifs.

M. le Maire lit l'invitation qu'il a reçue pour le repas. Étant déjà inscrit en tant que conscrit, il demande si un(e) élu(e) est intéressé(e) pour répondre à cette invitation et représenter la commune au repas.

#### 6- Commémoration du 19 mars 1962.

M. le Maire informe l'assemblée de l'organisation de la cérémonie de la commémoration du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962, le dimanche 19 mars 2023 à 11 heures place de l'église. Une gerbe, offerte par la commune sera déposée sur la stèle Jean GONOD située au square du 19 mars. Une commande pour le vin d'honneur offert par la commune, doit être faite pour trente personnes environ, au bar-restaurant "La Place".

\_\_\_\_\_

### 7- SIVOS : lancement d'une étude sur la restauration collective et scolaire par la Conférence Territoriale Bresse.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une étude sur la restauration scolaire a été menée sur le territoire de la conférence Bresse.

Mme l'Adjointe Vice-Présidente du SIVOS ajoute que ce projet a été piloté par Grand-Bourg Agglomération et que quatre communes en sont à l'initiative, Bresse Vallon, Malafretaz, Montrevel-en-Bresse et Jayat.

Cette étude vise à faire un diagnostic des pratiques dans la restauration scolaire sur les quatre sites qui seront visités et auront un accompagnement personnalisé. Le but étant de proposer une optimisation et une évolution des pratiques en matière de restauration collective en vue d'une harmonisation sur l'ensemble du territoire de la conférence Bresse.

M. le Maire précise que la fin de l'étude est prévue en juin 2023 et qu'une réunion de restitution sera organisée pour l'ensemble des communes du territoire.

Mme l'Adjointe Vice-Présidente du SIVOS explique que le budget du SIVOS est finalisé et que Mme MONIN a calculé une estimation du coût par enfant et par an, uniquement pour l'école, à 990 €.

M. le Maire ajoute qu'une rencontre avec Mme ERRIGO, conseillère aux décideurs locaux, est prévue le vendredi 10 mars 2023 pour la validation de la proposition de budget du SIVOS.

#### 8- Programme stade municipal 2023/2024.

M. le Maire explique que ce projet de restauration des bâtiments du terrain de sport et de la mise aux normes de l'éclairage du stade est un dossier transversal (sport, patrimoine...) nécessitant la constitution d'un groupe de travail. Un état des lieux des travaux à engager, l'établissement d'un cahier des charges et la recherche des subventions possibles portent la finalisation du projet plutôt sur l'année 2024.

M. le Maire présente une description détaillée du projet et des différents travaux envisagés :

- accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- éclairage des terrains,
- rafraîchissement du "Club House" (enduit, peinture, carrelage...),
- aménagements du city stade (table de ping-pong, bancs, arbres...),
- création d'un accès entre le terrain de sport et le city stade.

Un élu ajoute que les portes des vestiaires sont en mauvais état et qu'il serait judicieux de penser à leur remplacement.

### Ainsi qu'un chiffrage estimatif du projet :

Volet	Libellé	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Accessibilité PMR			
1.1	Cheminement			
1.2	Signalétique			
1.3	Escalier	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
1.4	Sanitaire			
1.5	Banque accueil			
Т	OTAL Accessibilité PMR	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
2	Éclairage			
2.1	Terrain d'honneur	46 412,00 €	9 282,40 €	55 694,40 €
2.2	Terrain annexe	3 515,00 €	703,00€	4 218,00 €
2.3	Commandes des installations	S/O		
	TOTAL Éclairage	49 927,00 €	9 985,40 €	59 912,40 €
3	Bâtiment "Club House"			
3.1	Enduits et peintures	15 644,00 €	3 128,80 €	18 772,80 €
3.2	Carrelage	1 500,00 €	300,00€	1 800,00 €
TO	ΓAL Bâtiment "Club House"	17 144,00 €	3 428,80 €	20 572,80 €
4	City stade			
4.1	Aire de ping-pong	3 000,00 €	600,00€	3 600,00 €
4.2	Aire de bien-être	1 000,00 €	200,00€	1 200,00 €
	TOTAL City stade	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
5	Accès			
5.1	Portillon	1 000,00 €	200,00€	1 200,00 €
	TOTAL Accès	1 000,00 €	200,00€	1 200,00 €

TOTAL GÉNÉRAL	102 071,00 €	20 414,20 €	122 485,20 €
---------------	--------------	-------------	--------------

### Plan de financement estimatif:

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes	%		
TRAVAUX (constru	iction)	SUBVENTI				
1. Accessibilité	30 000,00 €	DETR + bonif. CRTE (État)	30 621,30 €	30 € 30,00%		
2. Éclairage	49 927,00 €	Fonds vert Axe 1 (État)	10 207,10 €	10,00%		
3. Club House	17 144,00 €	Bonus Ruralité (Région AURA)	20,00%			
4. City stade	4 000,00 €	CEE		0,00%		
5. Accès	1 000,00 €	ANS		0,00%		
		District Ain Football		0,00%		
Sous-total TRAVAUX	102 071,00 €	Sous-total subventions publiques	61 242,60 €	60,00%		
Frais annexes		Autofinancement	40 828,40 €	40,00%		
TOTAL HT	102 071,00 €	TOTAL HT	102 071,00 €	100,00%		

#### Planning prévisionnel:

	ANNÉ	E 2023		ANNÉE 2024			
Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Définition projet		erche ntions	Recherche entreprises	volets 1	vaux , 3, 4 et 5 clairage)	Travaux Volet 2 (éclairage)	
31/03/2023		30/09/2023	31/12/2023		30/06/2024	30/09/2024	

#### 9- Fleurissement 2023 : construction du projet de fleurissement 2023.

M. le Maire fait un bilan de l'assemblée générale du Comité de fleurissement qui a eu lieu le 5 février 2023 à 10 h 00. De nouveaux membres motivés ont intégré le comité. Une nouvelle coprésidente Mme Yvonne BÉRÉZIAT et un co-président M. Christian DURAND ont été nommés.

Un élu demande si la réduction du temps de travail de l'emploi saisonnier pose problème. M. le Maire répond que les membres du comité de fleurissement ont noté le point et sont prêts à participer également à l'arrosage.

M. le Maire informe que suite à la réunion technique organisée par l'association « Route Fleurie de la Haute-Bresse » et au cours de laquelle MM. Pascal et Mathieu SAVOIE, gérants de l'Espace Fleuri à Polliat, ainsi que M. Hervé SOCHAY, agent technique dédié aux espaces verts de la ville de Bourg-en-Bresse sont intervenus, M. Pascal SAVOIE a accepté de mettre en place les plants avant plantation par les membres du comité de fleurissement. L'intervention ne pourra toutefois pas avoir lieu avant le début du mois de juin.

Une rencontre est prévue avec Mme Yvonne BÉRÉZIAT, Co-présidente du comité de fleurissement et Mme Christine JEAN pour revoir la liste des fleurs à commander.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement explique que le nombre de plants achetés est revu à la baisse :

- 410 plants pour les jardinières au lieu de 450,
- 1 028 plants pour les massifs au lieu de 1438,
- même quantité pour le terreau.

Un réaménagement des massifs, route des Allys et vers le cimetière est prévu avec un ajout de plantes vivaces. Des plants seront préparés par le comité, il est également envisagé de procéder à des échanges avec d'autres communes et de pailler les massifs.

M. le Maire ajoute que les changements vont également porter sur la mise en place d'un massif de sauge à la place du massif de rosiers route de l'Anoz, la plantation de rosiers autour du monument aux morts en plus des plantes annuelles.

Mme l'Adjointe sollicite l'avis de l'assemblée pour le choix des plantes et pour la mise en place de deux gros pots en pierre devant l'église sachant que l'un sera au soleil et pas l'autre. Ces 2 pots seront financés par le comité de fleurissement.

M. le Maire informe l'assemblée de l'invitation à la cérémonie de remise du label villes et villages fleuris le 21 mars 2023 à l'hôtel de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon.

\_\_\_\_\_

# PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média 10- Point d'étape.

M. le Maire annonce à l'assemblée que l'architecte a élaboré un avant-projet définitif qui sera présenté au groupe de travail le 8 mars 2023. La prochaine réunion du conseil municipal étant prévue le 28 mars 2023, il propose de programmer une réunion du conseil municipal exceptionnelle le 13 mars 2023 à 20 h 30 pour la présentation et la validation de cet avant-projet définitif afin d'éviter de prolonger les délais.

Une demande d'autorisation de visite du local sera faite à M. TARTARIN pour permettre une étude des renforts de la structure.

M. le Maire informe l'assemblée d'un contre temps en ce qui concerne le marché de maîtrise d'œuvre, la cessation d'activité de l'économiste du groupement de maîtrise d'œuvre : AIN'GENIERIE. La nouvelle société MODULART sera le nouveau sous-traitant du groupement de maîtrise d'œuvre.

Le projet d'achat du bâtiment de M. TARTARIN est en attente de la suite donnée par le notaire. Les études du projet peuvent être réalisées sans l'acquisition du bâtiment, par contre le commencement des travaux est soumis à l'obligation d'être propriétaire.

11- Bilan de la tournée d'inspection des voies communales.

M. l'Adjoint délégué à la voirie fait un bilan de la tournée d'inspection des voies communales :

- quelques portions sont en très mauvais état (route de Cornaillon, de la fontaine du renard, Vernettes...).
- des trous sont présents un peu partout, l'achat d'enrobé à froid est à prévoir.

Un chiffrage sera demandé à la SOCAFL pour la réfection des routes goudronnées sachant que celle de la route du moulin de Haute-Serve est programmée sur 4 années. Les travaux sur d'autres portions de routes seront également à programmer sur plusieurs années pour alléger le budget.

Compte-tenu de l'évolution des marchés publics qui a remonté le plafond des MAPA à 100 000 €, il n'est plus nécessaire de déclencher une procédure d'appel d'offre, une simple consultation d'entreprises pour obtention de devis sera suffisante. Le calendrier idéal serait un retour des devis pour fin avril 2023.

Une partie d'accotement route de Mons commence à s'effondrer, l'EURL BRESSE TERRASSEMENT qui doit effectuer les travaux a sollicité la commune pour demander l'autorisation d'accès au propriétaire de la parcelle contiguë.

La traversée de route en bas de Châtelet, en face de la mare s'effondre, l'accotement le long de la route de Châtelet, en face de la propriété de Mme MÉNAGE doit être refait.

Une élue signale que le panneau de signalisation de la route des 3 moulins est couché au croisement de la route de Corbeil et de la route des Allys.

#### Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de la consultation pour le PLUi Bresse et Saône ;
- d'une réflexion qui est menée au sujet de l'avenir du CMEJ et de la possibilité d'intégrer le conseil avant l'organisation de nouvelles élections ;
- de l'envoi d'un devis par l'artificier pour le feu d'artifice de la fête patronale ainsi que de la nécessité de contacter les associations pour savoir si certaines sont intéressées pour reprendre l'organisation de la fête;
- du courrier de la sénatrice Madame Florence BLATRIX concernant la motion sur les finances locales ;
- de l'appel aux dons lancé par la Croix-Rouge française pour le soutien aux victimes du séisme en Syrie et en Turquie ;
- de l'invitation à l'assemblée générale des Bad Kop's le 26 février 2023 ;
- de l'invitation à l'assemblée générale de la CSI Coopération et Solidarité Internationale le 3 mars 2023 à la mairie de Montrevel-en-Bresse ;
- de l'invitation à l'assemblée générale d'Avenir et Tradition en Bresse le 12 mars 2023 à 10 h 00 à la salle des fêtes de Courtes ;
- de l'organisation par l'association Jeunesse et Sport de la Haute Bresse, de différentes animations, dont un repas dansant, à l'occasion de la journée de la lutte contre les violences faites aux femmes,
- des cartes de vœux pour l'année 2023 de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la société "Feux d'artifices Unic S.A. :
- de la parution du numéro 6 du magazine « Le Mag » de la SEMCODA ;
- de la réception du bulletin municipal des communes de Lescheroux et Foissiat.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 50.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 28 mars 2023 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance Guillaume VÉLON Le Maire Jacques SALLET